

ANNEXE

1 - L'INTERDISCIPLINARITÉ

À tous les niveaux d'enseignement, les relations entre les différentes disciplines sont mises en évidence de façon plus ou moins explicite.

Dans le domaine culturel, les connaissances acquises dans le cadre d'un programme de langue vivante donnent à l'élève la possibilité de mettre ce savoir au service des autres disciplines qu'il étudie. De la même façon les connaissances acquises en histoire et géographie, en économie, en enseignement artistique et également dans l'étude d'une autre langue vivante peuvent se croiser avec les contenus culturels des documents étudiés en langue vivante. L'accès direct à une documentation dans la langue étudiée peut être un apport précieux dans chacune de ces disciplines. Les documents proposés en langue vivante permettent la mise en œuvre de compétences méthodologiques qui sont parfois les mêmes que celles nécessaires pour les activités menées dans d'autres disciplines, etc.

Dans le domaine des compétences de communication, il est souvent utile que le professeur de langue vivante se réfère au lexique et aux constructions syntaxiques du français et des autres langues étrangères vivantes ou anciennes que peut connaître l'élève afin de l'amener vers une plus grande conceptualisation.

Dans le cadre de la dynamique du cours de langue vivante qui exige écoute, échange, comparaison, ouverture, l'élève met en pratique ce que l'enseignement obligatoire d'éducation civique, juridique et sociale lui apporte à un niveau plus théorique.

La confrontation avec d'autres modes de vie, d'autres coutumes évoqués à travers l'étude des documents proposés en langue vivante, permet à l'élève de prendre conscience de ce que les comportements humains sont liés à une histoire et une tradition, ce qui peut l'aider à questionner les préjugés, les stéréotypes et les lieux communs.

L'interdisciplinarité, encouragée autant que faire se peut, aide l'élève à mobiliser toutes les connaissances et les compétences qu'il acquiert au lycée et contribue à son autonomie. Elle participe à une plus grande maîtrise d'une méthodologie et à la construction d'une pensée personnelle. Elle trouve un prolongement dans le travail proposé dans le cadre des TPE en première et en classe terminale, où les langues vivantes doivent prendre toute la place qu'elles méritent, non seulement comme outils de communication mais aussi comme référent culturel.

2 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

L'enseignement des langues vivantes en classe de seconde prend en compte les technologies de l'information et de la communication (vidéo, télévision par câble ou par satellite, ordinateur multimédia, internet). Ces instruments constituent un outil privilégié pour

instaurer des situations authentiques d'apprentissage.

Ces technologies sont en prise directe sur la culture et le vécu des pays dont on étudie la langue ; elles font de celle-ci l'instrument de la découverte progressive d'une culture, et permettent l'accès rapide, quasi illimité, à une documentation variée et constamment remise à jour.

Elles sont un facteur de motivation pour des élèves formés à leur utilisation ; les tâches assignées en classe deviennent plus riches et moins abstraites (par exemple prélever de l'information dans la langue cible sur des sites préalablement repérés et explorés par le professeur, puis trier, classer et rendre compte de cette information). Les compétences méthodologiques qu'elles mettent en œuvre sont nouvelles : accéder à l'information, traiter les informations en parallèle (les comparer, les rapprocher ou les opposer) puis les produire et les exposer, enfin les mettre en archives.

Elles élargissent l'espace de la classe en y intégrant le CDI ou le laboratoire multimédia. L'approche qu'elles sous-tendent intégrant son, texte, image fixe ou animée, peut favoriser l'appropriation du savoir.

La vocation transdisciplinaire des nouvelles technologies est manifeste ; elles contribuent à relier les savoirs et à leur donner plus de cohérence et de sens.

Elles réorganisent les rôles et places respectifs de l'enseignant et de l'élève : l'enseignant reste maître d'œuvre du projet, en aidant l'élève à atteindre les objectifs fixés, à construire sa démarche et à surmonter les obstacles tout en continuant, comme dans toute séquence d'apprentissage classique, à anticiper, planifier, réaliser et évaluer. Mais il n'est plus la référence unique en matière de savoir : l'élève devient acteur de sa formation, une formation à sa mesure et à son rythme. Les nouvelles technologies favorisent par conséquent l'autonomie de l'élève à travers une individualisation des apprentissages, en rendant possible une diversification des activités, des rythmes, des modalités d'aide et d'évaluation ; elles facilitent ainsi l'émergence d'une nouvelle communauté d'apprentissage, s'appuyant sur la coopération et le partage des connaissances.

Il n'en reste pas moins que l'enseignement à partir des technologies de l'information ne constitue qu'un moyen, intégré à une démarche de cours construite et structurée, et qu'il reste au service de cette dernière. Quels que soient les vecteurs techniques retenus, la réflexion du professeur dans l'élaboration de son projet porte sur le potentiel de motivation des documents-supports et des tâches proposées aux élèves, mais surtout sur leur pertinence et leur intégration dans le projet pédagogique où les objectifs linguistiques sont déterminants. Le professeur est celui qui, tout en mettant à profit l'enthousiasme de ses élèves pour les technologies de l'information, saura mettre à leur juste place, dans le cadre de son projet pédagogique, les qualités de méthode et de persévérance sans lesquelles il n'est point d'apprentissage.